

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



Plan climat-air-énergie : une stratégie se dessine

Après le diagnostic climat-air-énergie, l'heure est à la définition des orientations et des objectifs que se donnera notre territoire pour effectuer sa transition énergétique. A commencer par réduire ses consommations...

Le bilan du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques découle des consommations d'énergie et du type d'énergie consommée. Si les actions à mettre en œuvre sont à imaginer, on peut d'emblée retenir qu'il faudra être moins gourmands à l'horizon 2030, avec une réduction de 20 % (soit une consommation de 600 gigawatts/heure en 2030 contre 755 en 2012). Le développement de la production d'énergie re-

nouvelable pour atteindre 20 % des consommations (soit 120 GWh), avec l'exploitation de la filière bois et de l'énergie solaire photovoltaïque pourrait permettre une diminution des GES liés à l'énergie de 34 %. En réduisant également les gaz à effet de serre d'origine biologique (20 % des émissions de GES), par des pratiques agricoles plus écologiques, la réduction des GES d'un tiers à l'horizon 2030 est à tout à fait à la portée de notre territoire !

Sur le solaire, des porteurs

de projets se sont déjà fait connaître : le groupement des entreprises de Val d'Amboise (GEIDA) est intéressé par l'installation de photovoltaïque sur le parc d'activités La Boitardière. Le Centre de formation des apprentis d'Amboise dispose également de toits exploitables... Ces propositions et celles du collectif de citoyens mobilisés pour le PCAET ont alimenté la réflexion relative à la stratégie du futur Plan climat, menée lors d'ateliers thématiques organisés les 10 et 23 novembre derniers. Lors de ces journées qui ont réuni plusieurs dizaines d'élus, techniciens et partenaires, de nouveaux axes ont été développés autour de l'habitat, des activités économiques, de la mobilité et de l'urbanisme. Parmi les pistes envisagées : l'usage partagé de la voiture, le développement du vélo, la limitation de l'étalement urbain, le positionnement des équipements et services, la rénovation énergétique des logements, ou encore l'économie circulaire... A suivre. ■

Plus d'infos : www.planclimat.cc-valdamboise.fr/public/



Les participants aux ateliers thématiques du 10 novembre 2017.

ET AUSSI

Éco-défis pour nos entreprises

Créés en 2008, les Eco-défis visent à encourager et valoriser les initiatives des commerçants et artisans en terme de développement durable. Organisés pour la première fois en Touraine en 2015-2016 par la chambre de métiers et de l'artisanat, dans l'ex. communauté de communes de l'Est-Tourangeau, les Eco-défis ont été étendus aux territoires des quatre communautés de communes du Grand Est Touraine, dont la CCVA. En 2017, 24 entreprises locales se sont ainsi engagées à relever au moins 3 défis concernant la gestion, la prévention et la réduction des déchets, la maîtrise des énergies, la maîtrise des rejets, les éco-produits et les transports. Le 18 octobre, Claude Verne, Président de Val d'Amboise, et Gérard Bobier, Président de la CMA 37, leur ont remis le label « Eco-défis » lors d'une cérémonie à laquelle participaient également 69 entreprises des territoires voisins engagées dans la démarche.





EN CHIFFRES

17 %

Le taux de refus lié à des erreurs de tri dans le bac jaune depuis le début de l'année 2017.

Ce taux semble se stabiliser, mais il a fortement augmenté depuis 2015 avec le passage à la collecte en mélange des emballages et papiers recyclables en bac. Les refus de tri représentent chaque année plus de 300 tonnes de déchets qui, pour une proportion non négligeable, seraient valorisables s'ils avaient été déposés dans le bon contenant !

LE MOT

Réduction

Les emballages en verre, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les textiles, linge et chaussures (TLC), jetés dans le bac jaune par erreur ne seront pas recyclés... C'est dommage car leur valorisation a un impact très positif sur les émissions de CO₂ :

- ➔ 1 200 tonnes de verre recyclées = 470 tonnes de CO₂ économisées.
- ➔ 155 t. de déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés = 830 t. de CO₂.
- ➔ 60 t. de textiles, linge et chaussures = 130 t. de CO₂.

COLLECTE

Le tri est en recul, voyons

Vous habitez un territoire engagé dans une démarche de transition énergétique. La qualité de votre tri est donc essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par ce geste simple vous nous aidez à construire un avenir meilleur : le vôtre et celui de vos concitoyens.

A l'heure des bilans dressés par les instances internationales sur le réchauffement climatique, la communauté de communes du Val d'Amboise est déjà bien engagée dans son PCAET (plan climat air énergie territorial). Le diagnostic réalisé sur notre territoire a montré l'importance de l'impact de l'élimination des déchets sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). En effet, toutes les étapes - de la collecte au traitement des déchets - génèrent des GES. Cependant, ces émissions peuvent être réduites par le recyclage des déchets.

Grâce à leur geste de tri, les 29 000 habitants des quatorze communes de Val d'Amboise ont ainsi permis d'éviter le rejet dans l'atmosphère de près de 2 500 tonnes de CO₂ en 2017, soit l'équivalent de la consommation de 875 000 litres de fioul domestique. Cela peut paraître « insignifiant » par rapport aux 8 milliards de tonnes de CO₂ émises chaque année sur Terre,

Votre tri sélectif a permis d'éviter le rejet de 2 500 tonnes de CO₂ sur une année

mais chaque individu peut à son échelle œuvrer à réduire l'impact de ses émissions en triant ses déchets. Ces dernières années ont montré une légère progression des quantités triées sur notre territoire, mais elle s'est accompagnée d'une baisse de la qualité car

EN PRATIQUE

Direction le bac jaune !



En cas de doute sur un déchet, jetez-le dans le bac à ordures ménagères.

plus loin en 2018

les refus liés à des erreurs de tri sur le bac jaune ont beaucoup augmenté.

Pour les années à venir, il est important de considérer le geste de tri individuel comme une source d'économie, car les matières recyclées font bénéficier la collectivité, et donc l'ensemble de ses habitants, de soutiens financiers qui permettent de maintenir le niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Mais c'est surtout un levier essentiel pour réduire le réchauffement climatique et assurer un meilleur avenir aux jeunes générations. ■

Plus d'infos :

Pour suivre l'élaboration du Plan climat de Val d'Amboise, rendez-vous sur le site dédié : www.planclimat.cc-valdamboise.fr/public/

Tout savoir sur la collecte en 2018

Le calendrier de collecte 2018 est distribué avec ce magazine. Il est décliné en trois modèles : un pour les habitants d'Amboise, un pour les professionnels du centre-ville d'Amboise, et un pour les habitants des 13 autres communes de la CCVA. La diffusion est réalisée par les élus municipaux ou les agents dans 9 communes, et par une société spécialisée dans les communes d'Amboise, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay et Pocé-sur-Cisse.

Si vous constatez que le calendrier distribué ne vous concerne pas, merci de prendre rapidement contact avec le service collecte de Val d'Amboise pour signaler l'erreur. Un nouveau modèle vous sera envoyé

par courrier. Vous pouvez également consulter le calendrier sur internet en vous connectant au site de Val d'Amboise : www.cc-valdamboise.fr, dans la rubrique « publications ». ■



© Katélo - www.katelo.com

Réviser votre geste de tri

Pour vous y aider, des outils sont mis à votre disposition : le mémo du tri distribué chaque année avec votre calendrier de collecte, mais aussi le guide du tri, consultable sur le site internet de Val d'Amboise, disponible sous sa version imprimée à l'accueil de votre mairie, ou envoyé sur simple demande par notre service collecte et valorisation.

Toutes les filières de valorisation vous sont décrites sur le site www.cc-valdamboise.fr/habiter/dechets-menagers. Pour en savoir plus et être incollable, des liens vers les sites des éco-organismes partenaires de la valorisation de vos déchets y sont indiqués.

LA QUESTION

Puis-je mettre tous les déchets valorisables dans le bac jaune ?

La réponse est non. Même si de nombreux déchets peuvent connaître une seconde vie (bouteilles en verre, appareils électriques, textiles, végétaux...), chacun doit être traité dans une filière de collecte et de traitement adaptée afin d'être valorisé de façon optimale et à moindre coût.

Si vous les déposez dans votre bac jaune, ils seront considérés comme une « erreur » par le centre de tri - qui ne peut traiter que les emballages et papiers recyclables - et ils finiront enfouis sans être valorisés.

Déposez uniquement
les emballages et les papiers à recycler
sans sac, en vrac et bien vides





LES CHIFFRES

2400

Le nombre de personnes en France qui travaillent dans la filière des textiles, linge et chaussures (TLC) pour en assurer la collecte, le tri et le recyclage. L'objectif de doubler les quantités collectées d'ici à 2019 permettrait de générer des embauches, notamment pour les personnes en difficulté au regard de l'emploi qui, aujourd'hui représentent 49 % des effectifs travaillant sur les plateformes de tri.

Avoir la fibre du tri, c'est tisser des liens

La collecte des textiles, du linge de maison et des chaussures permet de détourner des ordures des articles qui peuvent être utiles à d'autres... Déposons-les dans les conteneurs du Relais ou donnons-les !

Un premier bilan de la collecte 2017 des TLC sur notre territoire montre qu'elle continue sa progression. Ainsi, plus de 62 tonnes de textiles, linge, chaussures et petite maroquinerie devraient être collectées cette année, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à 2016, et plus de 2 kg par habitant et par an. Lorsque vous faites de la place dans vos armoires, ne jetez jamais vos TLC avec

les ordures ménagères ou les emballages recyclables. Dans le premier cas, ils seront incinérés, et dans le second enfouis, alors qu'ils pourraient connaître une seconde vie ! Rapportez vos TLC usagés, même s'ils sont abîmés, dans un point d'apport volontaire du Relais (en déchetterie ou dans votre commune), ou dans les magasins lors d'opérations de récupération. Pour les articles qui sont en bon état et peuvent être réutilisés,

déposez-les dans les antennes locales d'associations, dont les coordonnées sont indiquées dans cette page à gauche. ■

Plus d'infos :

Pour connaître le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site www.lafibredutri.fr/je-depose



LE MOT

Solidaire

Plusieurs associations œuvrent à Amboise pour reprendre et redonner ou revendre à prix modique les TLC en bon état. Ainsi, elles récoltent des fonds pour financer leurs œuvres sociales.

- ➔ Vestiboutique de la Croix Rouge, 1 rue Germain Chauveau 02 47 30 52 58
- ➔ Vestiaire Saint Vincent, 109 rue Nationale 02 47 57 21 79
- ➔ Emmaüs Touraine, 108 rue Saint Denis 02 47 30 54 76
- ➔ Secours catholique, 6 rue Armand Cazot 07 86 01 00 88
- ➔ Secours populaire, 45 avenue Léonard de Vinci 02 47 23 24 37

